



Communiqué du 19/05/2016



# Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO au CTM du 18 mai

(report du CTM du 12 mai à la demande de la FNEC FP-FO, FSU, CGT,  
FGAF en raison de la grève et manifestations contre la loi travail)

Paris, le 18 mai 2016.

Madame, monsieur,

Le gouvernement en utilisant l'article 49-3, a choisi une voie, celle du déni de démocratie, celle du coup de force pour faire passer le projet de loi Travail.

Cette méthode est inacceptable.

L'immense majorité de la population (plus de 70%) et des salariés est hostile à cette loi.

Cette loi est minoritaire à l'Assemblée nationale.

Depuis deux mois, les salariés du secteur privé et du secteur public, avec les syndicats FO, CGT, Solidaires, FSU et les organisations UNEF, UNL, FIDL, sont mobilisés pour le retrait du projet de loi «travail». Ils l'étaient encore hier, ils le seront demain. Des grèves reconductibles sont décidées, des manifestations ont eu lieu dans toute la France.

Le gouvernement n'en tient aucun compte !

Ce projet de loi est d'une gravité exceptionnelle.

Il revient sur ce qui a été construit depuis 1936. Il entraîne la suppression de la «hiérarchie des normes», et instaure la primauté des besoins et des nécessités de l'entreprise contre la loi de la République que constitue le code du travail.

Il remet en cause les conventions collectives nationales et les accords de branche. L'accord d'entreprise deviendrait le niveau de droit commun, pour allonger le temps de travail, baisser la rémunération des heures supplémentaires. C'est le cœur du projet de loi.

Tant le contenu de la loi que la méthode suivie ne peuvent que laisser planer les plus vives craintes sur l'avenir du statut de la fonction publique lui-même.

Dans l'Éducation nationale avec la logique de l'autonomie des établissements via la réforme territoriale, la réforme du collège, la réforme des rythmes scolaires, les universités autonomes, c'est l'éclatement des règles nationales qui est visé.

Toutes ces mesures sont opposées systématiquement aux droits statutaires nationaux des personnels.

Le 10 mai, les organisations syndicales ont réagi à la décision du gouvernement de passer en force : *«Les organisations syndicales CGT-FO-FSU-Solidaires et les syndicats étudiants et lycéens UNEF-UNL- FIDL invitent leurs structures à organiser des assemblées générales pour débattre des modalités d'action, de la grève et de sa reconduction. Elles appellent à deux nouvelles journées de grève et de manifestation mardi 17 mai et jeudi 19 mai prochains. Elles envisagent une manifestation nationale.»*

Notre fédération se reconnaît pleinement dans cet appel. Avec notre Confédération, nous prendrons nos responsabilités pour que cette loi soit retirée.

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève à compter du 17 mai. Nous regrettons que madame la ministre ne repousse pas le CSE du 19 mai alors que les organisations qui appellent à la grève et aux manifestations le demandent.

La FNEC FP-FO réitère sa demande conformément à l'intersyndicale du premier degré que les organisations syndicales soient reçues sur les EREA, comme elle le fait avec l'intersyndicale du second degré sur la réforme du collège.